

Fondée par
Henry Solus
Professeur honoraire
à la Faculté de droit
et des sciences
économiques de Paris

BIBLIOTHÈQUE
DE DROIT
PRIVÉ
TOME 360

Dirigée par
Jacques Ghestin
Professeur émérite
de l'Université de Paris I
(Panthéon-Sorbonne)

DE L'ÉTRANGER À LA SEIGNEURIE À L'ÉTRANGER AU ROYAUME XI^E-XV^E SIÈCLE

Bernard d'Alteroche

Docteur en droit
Maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

Préface de
Anne Lefebvre-Teillard

Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

*Première mention ex aequo au concours du prix
de thèse de l'Association des historiens des facultés de droit 2001*

*Ouvrage honoré d'une subvention du Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

L.G.D.J

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE, p. VII

REMERCIEMENTS, p. IX

ABRÉVIATIONS, p. XII

INTRODUCTION, p. 1

PREMIÈRE PARTIE. — LA QUALITÉ D'ÉTRANGER, p. 9

CHAPITRE I. — L'ÉTRANGER DANS LE MONDE FÉODAL, p. 11

SECTION I. — L'AUBAIN, p. 11

§ 1. — L'apparition du terme « aubain », p. 11

A / Les différentes étymologies proposées, p. 11

B / L'origine probable du terme aubain, p. 14

1 / Les indices chronologiques et géographiques, p. 14

2 / Les indices matériels, p. 21

§ 2. — Le contenu de la notion d'aubain, p. 25

A / La place de l'aubain dans la seigneurie, p. 25

B / L'aubain et le ban, p. 27

SECTION II. — L'HÔTE, p. 33

SECTION III. — L'ÉTRANGER À LA VILLE, p. 37

§ 1. — La terminologie relative à l'étranger dans les chartes de franchises et de privilèges, p. 38

A / L'*extraneus*, p. 39

B / Le *foraneus*, p. 42

§ 2. — La notion d'étranger à la ville, p. 44

CONCLUSION DU CHAPITRE I, p. 47

CHAPITRE II. — L'ÉTRANGER AU ROYAUME DE FRANCE, p. 49

SECTION I. — LA PRISE EN COMPTE DE LA NOTION D'ÉTRANGER AU ROYAUME À TRAVERS LES LETTRES DE BOURGEOISIE, p. 51

§ 1. — Les premiers bourgeois du roi, p. 51

§ 2. — L'octroi de la qualité de bourgeois du roi à des étrangers au royaume, p. 56

A / L'égalité de traitement entre étrangers et bourgeois du roi, p. 56

B / L'attribution de l'« état et condition » de bourgeois du roi aux étrangers à titre viager ou héréditaire, p. 58

§ 3. — L'effet naturalisant de la bourgeoisie royale, p. 59

A / Le contenu des lettres de bourgeoisie, p. 59

B / Le mécanisme des lettres de bourgeoisie, p. 62

1 / Le rattachement du bénéficiaire à une ville : l'influence du modèle romain, p. 63

2 / Le style de la chancellerie, p. 67

a) La manifestation de l'autorité souveraine du prince sur les étrangers au

royaume, p. 67

b) Le recours à une fiction juridique, p. 70

3 / Le renforcement de l'opposition entre les individus nés à l'intérieur et ceux nés à l'extérieur du royaume, p. 74

4 / Le parallèle entre les lettres de bourgeoisie du royaume et les lettres de naturalisation des cités italiennes, p. 76

§ 4. — Le développement d'une théorie du droit du sol appliquée au royaume de France, p. 78

A / Le système romain de l'*Origo*, p. 78

B / L'élaboration d'un *jus soli* par la doctrine médiévale, p. 80

1 / Une nouvelle détermination de l'*origo*, p. 80

2 / La prise en compte du concept de domicile, p. 82

C / La mise en pratique des constructions doctrinales, p. 83

SECTION II. — LA COEXISTENCE DES NOTIONS D'ÉTRANGER DÉTERMINÉES PAR RAPPORT À LA SEIGNEURIE ET PAR RAPPORT AU ROYAUME, p. 87

§ 1. — La généralisation du principe de la naissance hors du royaume comme critère de détermination de l'étranger, p. 88

A / La diffusion de la référence à la naissance hors du royaume, p. 88

B / L'apparition des lettres de naturalité, p. 90

1 / La reconnaissance de l'origine étrangère au royaume du demandeur, p. 91

2 / L'attachement au pays d'accueil : manifestation d'absence de volonté de retour, p. 92

3 / Le recours à la fiction juridique, p. 94

4 / La manifestation de l'autorité souveraine du roi, p. 96

§ 2. — La survivance de la notion d'aubain comme étranger à la seigneurie, p. 99

A / Le rattachement implicite ou explicite de l'aubain à une origine extérieure à la seigneurie, p. 99

B / L'affirmation d'une distinction entre aubain et épave, p. 102

SECTION III. — LA TRANSFORMATION PROGRESSIVE DE L'AUBAIN EN ÉTRANGER AU ROYAUME, p. 105

§ 1. — Les premières manifestations d'une identification de l'aubain à l'étranger au royaume, p. 105

§ 2. — L'affirmation du principe de la naissance hors du royaume comme critère de détermination de l'aubain, p. 109

A / La prise en compte de l'aubain comme étranger au royaume dans la jurisprudence, p. 109

B / L'assimilation de l'étranger au royaume à l'aubain par la législation royale, p. 111

C / La participation de la doctrine au mouvement d'assimilation de l'étranger au royaume à l'aubain, p. 115

D / L'introduction de la notion d'aubain entendue comme étranger au royaume dans les coutumes rédigées, p. 120

1 / La survivance apparente d'une conception féodale de l'aubain, p. 120

2 / La diffusion de la définition de l'aubain en tant qu'étranger au royaume, p. 122

CONCLUSION DU CHAPITRE II, p. 124

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE, p. 125

DEUXIÈME PARTIE. — LA CONDITION JURIDIQUE DE L'ÉTRANGER, p. 127**CHAPITRE I. — LA DIVERSITÉ DES RÉGIMES JURIDIQUES DANS LE MONDE FÉODAL, p. 129****SECTION I. — LE STATUT DE L'AUBAIN, p. 129****§ 1. — Le lien de dépendance entre l'aubain et le détenteur du ban, p. 129****A / La nécessité pour l'aubain de se reconnaître l'homme d'un seigneur, p. 129**

1 / Les conflits seigneuriaux liés à la connaissance de l'aubain, p. 130

2 / La possibilité pour le seigneur de céder ses droits sur les aubains, p. 133

B / La revendications des aubains par les seigneurs hauts-justiciers, p. 1331 / Les premières revendications des hauts-justiciers au XII^e siècle, p. 1332 / La généralisation de la reconnaissance de la compétence du haut justicier au XIII^e siècle, p. 135

a) Les revendications royales : les exemples de Loches et de Melun, p. 135

b) La consécration par les coutumiers de la reconnaissance des hauts justiciers, p. 137

§ 2. — Liberté ou servitude : un état incertain, p. 138**§ 3. — Les règles juridiques propres aux aubains, p. 139****A / L'installation de l'aubain dans la seigneurie, p. 139**

1 / Les avantages consentis, p. 140

2 / L'hypothèse de l'entrée en servitude, p. 141

B / Le devenir des biens des aubains décédés, p. 142**SECTION II. — LA CONDITION DE L'ÉTRANGER À LA VILLE, p. 147****§ 1. — L'installation de l'étranger dans la ville, p. 147****A / La protection accordée à l'étranger, p. 148****B / L'acquisition de la qualité de bourgeois, p. 150****§ 2. — La situation de l'étranger à la ville, p. 153****A / L'octroi de divers avantages économiques, p. 154****B / Les autorisations de tester et de succéder, p. 155****C / La liberté de quitter la ville, p. 160****§ 3. — La protection face à l'étranger, p. 162****A / La protection des personnes, 162p.**

1 / Les mesures générales relatives aux crimes et délits ordinaires, p. 163

2 / Les mesures spéciales prises en cas de guerre, p. 166

B / La protection des biens, p. 167

1 / L'étranger débiteur, p. 167

2 / L'étranger acheteur ou vendeur de biens meubles ou immeubles, p. 168

C / La connaissances des causes impliquant des étrangers, p. 169

1 / La compétence juridictionnelle, p. 169

2 / La procédure à l'encontre de l'étranger délinquant, p. 172

3 / Les peines, p. 174

CONCLUSION DU CHAPITRE I, p. 176

CHAPITRE II. — LA MISE EN PLACE D'UN RÉGIME JURIDIQUE UNIQUE
APPLICABLE À TOUS LES ÉTRANGERS, p. 179

SECTION I. — L'INSTAURATION D'UN RÉGIME JURIDIQUE PROPRE À L'ÉTRANGER
AU ROYAUME, p. 179

§ 1. — Un statut privilégié : l'étranger pourvu de lettres de bourgeoisie du royaume, p. 179

A / La lente mise en place d'une procédure d'assimilation des étrangers, p. 180

1 / L'obligation aux charges de la ville des nouveaux bourgeois, p. 181

2 / Les privilèges généralement consentis, p. 183

a) Les privilèges commerciaux, p. 183

b) Les privilèges en matière fiscale, p. 185

B / Les résistances des officiers royaux et du Parlement, p. 187

C / L'affirmation de l'assimilation juridique des bourgeois du royaume aux régnicoles, p. 192

§ 2. — Le développement d'un régime juridique de droit commun, p. 196

A / L'établissement du principe d'une successibilité éventuelle du roi aux biens des étrangers, p. 198

1 / Le problème de la réception dans le royaume de France de l'Authentique *Omnēs peregrini*, p. 198

2 / La mise en place d'un droit royal à la succession de l'étranger, p. 202

B / L'extension progressive du principe par les officiers royaux, p. 205

1 / La mise en place d'une incapacité testamentaire et successorale absolue, p. 206

a) L'extension de l'incapacité successorale des étrangers, p. 206

b) La radicalisation de l'incapacité successorale des étrangers à la suite de la guerre de Cent Ans, p. 211

c) Un assouplissement du principe en faveur des enfants nés dans le royaume, p. 215

2 / Le remplacement des anciennes catégories privilégiées, p. 218

a) L'évolution de la condition des nobles et des clercs étrangers au royaume, p. 218

α / Le régime du clerc étranger, p. 218

β / La condition des nobles, p. 222

b) L'apparition de nouvelles catégories privilégiées, p. 225

α / Les privilèges individuels, p. 225

β / Les privilèges accordés à des corps, p. 227

γ / Les privilèges territoriaux, p. 228

C / L'établissement d'un droit d'aubaine royal, p. 230

1 / La qualification de biens aubains appliquée au patrimoine de l'étranger, p. 231

2 / L'instauration d'une base légale étayant les prérogatives royales : le droit d'aubaine, p. 233

SECTION II. — LA RÉSORPTION PROGRESSIVE DU RÉGIME JURIDIQUE FÉODAL APPLICABLE
AUX AUBAINS, p. 235

§ 1. — La question de la servitude de l'aubain, p. 235

§ 2. — L'application progressive à l'aubain du principe général d'incapacité successorale et testamentaire, p. 238

A / La manifestation d'une transformation de fond, p. 239

1 / Le régime juridique applicable aux aubains dans les coutumes de l'est du royaume, p. 239

a) La situation dans le groupe des coutumes de Champagne et de Brie, p. 239

b) L'évolution du régime juridique applicable aux aubains dans le baillage de Vermandois, p. 242

2 / La mise en place d'un régime juridique uniforme, p. 251

B / Des résistances de forme : le maintien des règles féodales dans certains détroits, p. 257

1 / La situation dans les coutumes de l'Ouest, p. 257

a) La condition de l'aubain dans les coutumes d'Anjou et du Maine, p. 257

b) Le groupe Tourangeau, p. 259

2 / Des résistances dispersées dans quelques détroits coutumiers, p. 261

CONCLUSION DU CHAPITRE II, p. 263

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE, p. 264

CONCLUSION GÉNÉRALE, p. 266

ANNEXE, p. 273

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE, p. 279

I. — Sources, p. 279

A. Sources manuscrites, p. 279

B. Sources imprimées, p. 284

II. — Bibliographie, p. 292

INDEX LOCORUM, p. 309

INDEX NOMINUM, p. 317

INDEX RERUM, p. 325

TABLE DES MATIÈRES, p. 343